



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P417_2023

Date : 07/12/2023

OBJET : Étude de dangers du système d'endiguement des Bosquets sur Barneville-Carteret

Exposé

L'Agglomération du Cotentin souhaite la réalisation, par un bureau d'études agréé au titre des articles R.214-129 à R.214-132 du Code de l'environnement, d'une étude de dangers de système d'endiguement des Bosquets sur la commune de Barneville-Carteret. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Cette étude de dangers sera conforme à l'arrêté du 22 juillet 2019 précisant le plan des études de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Elle doit aboutir à la transmission au maître d'ouvrage de l'ensemble des éléments permettant la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions (étude et travaux) sur les systèmes d'endiguement dont l'objectif est la protection contre les crues et submersions.

A ce titre, une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 13/10/2023 en vue de conclure un marché de prestations intellectuelles.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché à la société ISL Ingénierie qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'étude de dangers des systèmes d'endiguement les Bosquets avec la société ISL Ingénierie - 75 boulevard Mac Donald - 75019 PARIS pour un montant global et forfaitaire de 90 600,00 € HT soit 108 720,00 € TTC,
- **De dire** que le marché débute à compter de sa date de notification jusqu'à la fin d'exécution de la mission,
- **De dire** que la dépense est imputée au budget principal, compte 2031, ligne de crédit 80095,
- **De demander** les subventions les plus larges notamment auprès de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE